AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
61EME REUNION
31 AOUT 2006
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm(LXI)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE LA 61EME REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 61ème réunion, tenue le 31 août 2006, a examiné le plan de déploiement de l'opération de soutien à la paix de l'IGAD en Somalie (IGASOM), et a entendu des communications du Ministre des Affaires étrangères du Kenya, en sa qualité de Président du Conseil des Ministres de l'IGAD, et du Ministre des Affaires étrangères de la Somalie.

A l'issue de ses délibérations, le Conseil a décidé comme suit :

Le Conseil,

1. **Rappelle** ses décisions antérieures sur le déploiement de l'IGASOM, y compris le communiqué PSC/PR/Comm.(XXIX) adopté lors de sa 29ème réunion tenue le 12 mai 2005 et le communiqué PSC/PR/Comm.(LV) adopté lors de sa 55ème réunion tenue le 17 juin 2006. Le Conseil **exprime son appréciation** au Ministre pour sa communication et **prend note** du plan de déploiement de l'IGASOM, tel que préparé par les chefs d'Etat-major de l'IGAD, lors de leur réunion tenue à Nairobi du 15 au 18 août 2006, et entériné par le Comité des Ambassadeurs de l'IGAD, lors de sa réunion des 21 et 22 août 2006 ;

2. **Réitère** la nécessité d'efforts continus et soutenus pour stabiliser la situation sécuritaire en Somalie et consolider la paix et la réconciliation dans ce pays. A cet égard, le Conseil **réaffirme** son plein appui aux efforts et aux initiatives de l'IGAD, ainsi qu'au rôle central que continue de jouer cette organisation dans les efforts visant à soutenir le processus de paix et de réconciliation en Somalie ;

3. **Entérine** le rapport présenté par le Comité d'Etat-major (CEM) lors de ses réunions tenues à Addis Abéba les 28 et 31 août 2006, pour examiner le plan de déploiement de l'IGASOM ;

4. **Prend note** du plan de déploiement de l'IGASOM et, tout en l'appuyant en principe, **souligne** la nécessité de le réviser pour prendre en compte les observations faites aux paragraphes 4 à 11 du rapport du CEM susmentionné. A cet égard, le Conseil **instruit** la Commission de convoquer d'urgence une réunion entre le CEM et l'IGAD pour revoir le plan de déploiement et lui faire rapport dans les meilleurs délais possibles;

5. **Réitère ses appels** antérieurs au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il accorde une exemption à l'embargo sur les armes imposé à la Somalie par la résolution 733(1992) du 23 janvier 1992, afin de faciliter le déploiement rapide de l'IGASOM ;

6. **Encourage** la Commission à initier les consultations nécessaires avec la Commission de l'Union européenne, ainsi qu'avec d'autres partenaires, afin de mobiliser des ressources et un appui logistique pour le déploiement de l'IGASOM ;

7. **Exprime son appréciation** des efforts en cours de la Ligue des Etats arabes visant à faciliter un dialogue entre le Gouvernement fédéral de transition (TFG) et l'Union des tribunaux islamiques (ICU), dans le cadre de la Charte fédérale de transition (TFC), et **encourage** les parties à faire montre de l'engagement et de la volonté politique nécessaires ;

8. **Décide** de rester saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2006

Communiqué

African Union Commission

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/2125

Downloaded from African Union Common Repository